CONSEIL DE PARIS

Groupe UMP

14/12/2009 17:29

A 95 bis

adopté

Séance du Conseil de Paris des 14, 15 et 16 décembre 2009

Amendement relatif à la délibération DU 196 – Engagement de la procédure de révision simplifiée du PLU sur le site de la porte de Versailles ; définition des objectifs poursuivis et des modalités de concertation

Présenté par Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMPPA et du Centre et Indépendants

EXPOSÉ DES MOTIFS

Considérant l'évolution du projet de tour Triangle depuis sa présentation dans la délibération DU 142 présentée le 8 juillet 2008 ;

Considérant l'utilité de préciser la définition des objectifs poursuivis et d'élargir les modalités de la concertation sur le site de la porte de Versailles pour mieux tenir compte des intérêts des habitants mais aussi de la nécessité de renforcer le rôle de Paris comme site d'accueil des grandes entreprises et de réaliser un projet d'urbanisme ambitieux ;

Considérant la nécessité d'insérer au maximum le projet de la tour Triangle dans son environnement et de l'inscrire de manière durable dans une politique urbanistique de qualité
- qui acte certaines avancées récentes (mise en place de correspondants de nuit dans les quartiers Dupleix, Beaugrenelle, Quatre Frères Peignot, création de jardins partagés, etc...) et qui prenne en compte la nécessité de rénover certains quartiers vieillissants (Périchaux, Bargue-Falguière, Sablonnière, Quatre Frères Peignot, Frères Voisin) et sur lesquels des efforts doivent être accomplis comme, à titre d'exemple, la mise en place d'une navette électrique de quartier, la rénovation du marché Cervantès, l'aménagement de la Petite ceinture ferroviaire ;
- qui acte le fait qu'aucune opération d'aménagement dans le 15e ne comprenne d'immeubles de logements allant jusqu'à 50 mètres de hauteur ;
- qui facilite l'examen par les élus et les habitants des opérations d'urbanisme et des permis de construire délivrés par la Mairie de Paris, par la mise en place d'une structure adéquate ou par le soutien à une ou des associations locales menant des réflexions sur l'urbanisme dans le 15e ;

Philippe Goujon, Jean-François Lamour, Alain Destrem, Catherine Bruno et les élus des groupes UMPPA et du Centre et Indépendants proposent l'amendement suivant :

PG

Hôtel de Ville - 75196 Paris RP
Tél : 01 42 76 57 83 - Fax : 01 42 76 50 99

AMENDEMENT

Le projet de délibération DU 196 est ainsi amendé :

L'annexe 2 visée à l'article 2 est ainsi amendée :

. Ajouter après le premier alinéa « ***en portant une attention particulière aux besoins en matière de stationnement résidentiel.*** »

. Modifier le **quatrième** alinéa comme suit :
ajouter après « *encourager des formes urbaines et architecturales nouvelles* » : « ***tout en portant une attention particulière à la végétalisation du site*** »
remplacer « dans le respect des objectifs du Plan climat de la Ville de Paris » par :
« poursuivre les objectifs du plan Climat de la ville de Paris et notamment ceux relatifs à une consommation énergétique de 50kwh/m²

. Modifier le cinquième alinéa comme suit :
ajouter à « Créer un équipement d'intérêt collectif » : **« qui pourrait être un équipement de petite enfance ».**

. Modifier le sixième alinéa comme suit :
ajouter à « Aménager un jardin... » : **« et requalifier les espaces publics environnants autour de la porte de Versailles ».**

L'annexe 3 visée à l'article 3 est ainsi amendée :

. A l'alinéa 1 remplacer : « Une réunion publique de concertation annoncée... » par **« Une réunion publique de concertation coprésidée par Anne Hidalgo, première adjointe au Maire de Paris en charge de l'urbanisme et de l'architecture et par Philippe Goujon, Député-Maire du 15e arrondissement, ou leurs représentants, annoncée... » et ajouter : « Elle traitera notamment de la dimension économique que représente la réalisation d'un immeuble de grande hauteur à la Porte de Versailles ».**

. A l'alinéa 2, ajouter après « ... 2009 » : « ***et d'une concertation auprès des membres du conseil du 15ème arrondissement en présence du CICA et des conseils de quartier.*** »

Hôtel de Ville - 75196 Paris RP
Tél : 01 42 76 57 83 - Fax : 01 42 76 50 99